Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 10 (1881)

Heft: 12

Rubrik: Aux instituteurs [suite]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 26.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Xe ANNÉE. N° 12. DÉCEMBRE 1881.

BULLETIN PÉDAGOGIQUE

publié sous les auspices

DES SOCIÉTÉS FRIBOURGEOISE ET VALAISANNE D'ÉDUCATION

Le BULLETIN paraît au commencement de chaque mois. — L'abonnement pour la Suisse est de 2 francs. Pour l'étranger, le port en sus. Prix des annonces, 20 cent. la ligne. Prix du numéro 20 cent. Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à M. Horner, à Hauterive, près Fribourg ; ce qui concerne les abonnements du Valais au Secrétariat de l'instruction publique, à Sion et ce qui concerne les autres abonnements à M. Torche instituteur à Fribourg.

SOMMAIRE. — *Aux instituteurs. — Petit traité de logique (suite). — Leçons de choses. — Bibliographies. — Correspondances.*

Aux instituteurs.

Nous continuons aujourd'hui notre court résumé de méthodologie pour rappeler aux instituteurs, au commencement de l'année, les grandes règles, qui doivent les guider dans leur enseignement.

ÉCRITURE.

Généralités.

1° Une écriture bien lisible est indispensable à tout élève.

2° Une belle écriture n'est nécessaire que dans certaines localités industrielles.

3° Eviter la manie des beaux cahiers dont la tenue absorbe beaucoup de temps au grand détriment de l'étude proprement dite.

4° Préférer en général des manuels scolaires à la dictée des matières à enseigner.

5° Apprendre à l'élève à soigner et l'écriture et la tenue de tous ses cahiers, même de celui de brouillon.

6° Un cahier unique peut suffire, excepté peut-être pour la calligraphie et la comptabilité.

Programme.

1° Avec les commençants, on apprend à lire et à écrire en même temps.

2° Au cours moyen et même avec les élèves de première année du cours supérieur, on suivra un cours de calligraphie proprement dite.

3° Dans le cours supérieur, la calligraphie sera remplacée par la comptabilité.

Méthodes et procédés.

1° Aux modèles, à la méthode du tableau noir et au système des transparents, il faut préférer les cahiers préparés, soit à cause du temps que l'on gagne, soit en raison de la suite et de la gradation des exercices.

2° Toute leçon d'écriture doit être absolument collective.

3° Les élèves ne sauraient être abandonnés à eux-mêmes. Le maître préparera donc, corrigera et dirigera chaque exercice.

4° On écrira parfois en mesure.

5° Ecrire peu mais bien, telle sera notre règle.

6° Veiller sur la tenue des élèves.

7° S'aider du tableau noir pour expliquer les leçons.

8. Faire de temps à autre des examens, c'est-à-dire demander qu'on exécute un exercice sur une feuille sans modèle.

Marche d'une leçon.

1° Tous les élèves d'un même cours sont appelés à tracer le même modèle.

2° Avant de commencer, obliger les élèves à prendre une tenue convenable.

3° Le maître trace au tableau noir, en partie du moins, le modèle à exécuter et donne toutes les explications convenables.

4° Un élève ou deux seront appelés à l'exécuter au tableau et leurs condisciples en signaleront les défauts.

5° Les élèves exécutent ensuite le modèle de leur cahier.

6° L'instituteur circule au milieu des bancs, signalant à chacun ses défauts particuliers. Les fautes communes seront ensuite corrigées par le maître au tableau noir.

7° Les cahiers seront gardés à l'école le plus souvent et l'on exigera une grande propreté.

ARITHMÉTIQUE.

Importance.

1° Au point de vue de son utilité pratique et journalière.

2° Culture des facultés et surtout du raisonnement.

Calcul intuitif.

1° Il doit servir de point de départ et de contrôle dans toutes les parties de l'arithmétique : numération, fractions, système métrique, principes de géométrie, etc.

2° Pour la numération, suivre l'ordre suivant :

a) Faire voir les nombres dont il est question au moyen de haricots, ou de bûchettes, ou du boulier compteur, etc.

b) Dénomination du nombre après la vue des objets.

c) Faire ensuite les quatre opérations avec les objets, mais sans aucune théorie, sans explications préalables des termes.

d) Puis, mêmes opérations sans s'aider de l'intuition.

Calcul intuitif.

e) Enfin, répétition des mêmes exercices d'une manière générale et abstraite.

f) Plus tard, on opérera en même temps au tableau noir pour apprendre les chiffres aux enfants.

3° Il faut pouvoir montrer aux enfants les mesures métriques et les familiariser avec les rapports des mesures de longueur, de surface, de contenance, etc.

4° Pour les fractions, commencer par l'intuition et suivre à peu près les mêmes exercices que pour la numération.

Problèmes.

1° Choisir de préférence des problèmes moraux ou se rapportant aux occupations futures de l'enfant ou aux branches qu'il étudie.

2° En général (surtout dans la méthode Zæhringer), préparer soigneusement à l'école la solution des problèmes donnés en devoir.

3° La correction commune sera faite plus volontiers par les plus faibles élèves.

Calcul mental.

1° Le faire marcher de front avec le calcul écrit.

2° Il devra rouler sur les mêmes règles que le calcul écrit.

3° Faire opérer toujours sur des quantités et non sur des chiffres.

4° Faire répéter par l'élève l'énoncé du problème et lui laisser le temps de réfléchir.

5° Utiliser plus tard les abréviations convenables et au commencement, s'il en est besoin, s'aider du tableau noir pour la décomposition décimale des nombres.

6° Il est indispensable que les élèves connaissent bien leur livret.

Méthode Zæhringer.

1° Méthode inventive : faisant trouver par l'enfant lui-même les règles à appliquer.

2° Le maître doit préparer en classe chaque série de problèmes nouveaux.

3° Au maître appartient le devoir de donner la théorie.

4° Les problèmes doivent être soigneusement corrigés.

PETIT TRAITÉ DE LOGIQUE

Dialectique *(Suite.)*

CHAPITRE DEUXIÈME [1]

DU JUGEMENT

10. Après avoir produit plusieurs idées, l'entendement, qui est essentiellement actif, les compare aussitôt entre elles par le moyen d'un acte réflexe, qui consiste à les percevoir simultané-

[1] La fin du premier chapitre paraîtra dans le prochain numéro.